

Annonce de fin des travaux relatifs au permis de fouille sur la voie publique

Le permis de fouille délivré et la taxe par jour y relative se terminent avec l'annonce de fin des travaux communiquée au Service des Travaux et de l'Environnement moyennant un courrier (e-mail : permis.fouille@yvb.ch ou fax : 024 423 63 60).

Permis n°	
Adresse de la fouille	
Fin des travaux	
Entreprise	
Lieu et date	
Signature	